

et se développent afin de répondre à la demande et aux changements technologiques. Nous devons encourager des politiques actives de formation professionnelle et la suppression des rigidités sur le marché du travail ; nous devons aussi réunir les conditions nécessaires à la création de nouveaux emplois durables, spécialement pour les jeunes. Il nous faut soutenir et développer le système commercial international et libéraliser les marchés de capitaux.

7. Nous tenons compte des soucis exprimés par les pays en voie de développement et les difficultés politiques et économiques auxquelles beaucoup d'entre eux sont confrontés. Dans notre discussion de chacun des sujets à traiter, nous avons reconnu l'interdépendance économique des pays industrialisés et des pays en développement. Nous réaffirmons que nous voulons conduire nos relations avec eux dans un esprit de bonne volonté et de coopération. A cette fin, nous avons demandé aux ministres des Finances d'examiner le champ d'une discussion plus intense des problèmes financiers internationaux, qui préoccupent particulièrement les pays en développement, au sein du Comité du Développement de la B.I.R.D. qui offre à cet effet une enceinte appropriée et largement représentative.

8. Dans la stratégie que nous avons définie pour traiter du fardeau de la dette de nombreux pays en développement, le Fonds Monétaire International, dont les ressources ont été renforcées à cette fin, a joué un rôle clé. Les pays débiteurs se sont montrés de plus en plus disposés à accepter la nécessité d'ajuster leur politique économique, en dépit des efforts douloureux et courageux que cela exige. Dans un climat de reprise mondiale et de croissance du commerce international, cette stratégie devrait continuer de permettre au système financier international de faire face aux problèmes qui peuvent encore se présenter. Mais des taux d'intérêt internationaux durablement élevés, et à fortiori des taux plus élevés encore exacerberaient les difficultés des pays débiteurs et rendraient plus difficile la poursuite de cette stratégie.

Ceci fait ressortir la nécessité de poursuivre des politiques qui conduiront à des taux d'intérêt plus bas et qui prendront en compte l'impact de nos politiques sur les autres pays.

9. C'est pourquoi nous sommes convenus :

- 1) de continuer et de renforcer, là où c'est nécessaire, les politiques visant à résoudre l'inflation et les taux d'intérêt, de maîtriser la croissance monétaire, et, là où c'est nécessaire, de réduire les déficits budgétaires ;
- 2) de chercher à réduire les obstacles à la création de nouveaux emplois ;
 - en encourageant le développement des industries et des services en réponse à la demande et aux changements technologiques, y compris les petites et moyennes entreprises innovantes,
 - en encourageant le fonctionnement efficace du marché du travail,
 - en encourageant l'amélioration et le développement de la formation professionnelle,
 - en encourageant la flexibilité dans l'organisation du temps de travail,
 - en décourageant les mesures visant à perpétuer des productions et des technologies obsolètes.

3) de soutenir et de renforcer dans les organisations internationales appropriées, particulièrement à l'O.C.D.E., les travaux permettant de mieux comprendre les sources et les modalités du changement économique, d'améliorer l'efficacité économique et de promouvoir la croissance, en particulier en encourageant l'innovation, en œuvrant pour une plus large acceptation du changement technologique, en harmonisant les normes et en facilitant la mobilité du travail et du capital.

4) de maintenir et, là où c'est possible d'accroître les flux de ressources, y compris l'aide publique au développement et l'aide par l'intermédiaire des Institutions Internationales financières et de Développement, vers les pays en voie de développement et particulièrement les plus pauvres ; de travailler avec eux pour encourager plus d'ouverture aux flux d'investissements privés, et d'encourager les mesures concrètes dans ces pays pour économiser les ressources et stimuler la production alimentaire et énergétique locale. Certains d'entre nous souhaitent également mettre en vigueur le Fonds commun pour les matières premières.

5) de confirmer, dans un esprit de coopération avec les pays concernés, la stratégie relative à l'endettement, et de continuer à la mettre en œuvre et à la développer de façon flexible cas par cas ; nous avons passé en revue les progrès accomplis et nous attachons une importance particulière aux orientations suivantes :

- aider les pays débiteurs à procéder aux changements de politique économique et financière nécessaires en prenant dûment en compte les difficultés politiques et sociales ;
 - encourager le F.M.I. dans son rôle central dans ce processus, qu'il a mis en œuvre avec habileté ;
 - encourager une coopération plus étroite entre le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.), et encourager le rôle de celle-ci dans la stimulation d'un développement à moyen et long terme ;
 - dans les cas où les pays débiteurs s'efforcent par eux-mêmes avec succès d'améliorer leur situation, encourager un ré-échelonnement pluri-annuel plus large des dettes commerciales et être prêts dans les cas appropriés à négocier de façon similaire pour ce qui concerne les dettes contractées auprès des gouvernements et des institutions publiques ;
 - encourager les flux d'investissements directs à long terme ; de même, il importe que les pays industriels ouvrent davantage, leurs marchés aux exportations des pays en développement, de telle sorte que ces derniers puissent améliorer leur situation en encourageant l'investissement en provenance des pays industriels ;
 - encourager la substitution de financements plus stables à long terme, tant directs que de portefeuille, aux prêts à court terme des banques ;
- 6) d'inviter les Ministres des Finances à poursuivre, d'une manière urgente et approfondie, leur travail en cours sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du système monétaire international, y compris les taux de change, la surveillance, la création, la maîtrise et la distribution des liquidités internationales et le rôle du F.M.I., d'achever la phase actuelle de leur travail au premier semestre de 1985 en vue d'une discussion au prochain Comité Intérimaire du F.M.I. La question d'une allocation supplémentaire de Droits de Tirage spéciaux sera réexaminée par le comité intérimaire du F.M.I. en septembre 1984.